

COMPTE RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES TERRES DU GÂTINAIS

DU 12 FEVRIER 2018

Date de convocation du 1^{er} février 2018

Date d'affichage du 1^{er} février 2018

Membres en exercice : 24

L'an deux mille dix-huit, le douze février à dix-neuf heures le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune de La-Chapelle-la-Reine, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HARRY.

15 membres présents : 12 titulaires, 3 suppléants

ACHERES LA FORÊT	MALCHERE Patrice
AMPONVILLE	DUPERAT François-Xavier
BOISSY AUX CAILLES	POCHON Patrick
BOULANCOURT	JAIRE Eric
BURCY	DUCHAUSSOY Christian
BUTHIERS	LACROIX Jean-Yves
FROMONT	MAZURE Dominique
GUERCHEVILLE	LALOUE Didier
LA CHAPELLE LA REINE	HARRY Jean-Claude
NANTEAU SUR ESSONNE	HENDERSON Helen
NOISY-SUR-ECOLE	BOUCHUT Jean-Louis
	BOURNERY Christian
RUMONT	BERTRAND Jean-Martial
TOUSSON	PLOUVIER Aimé
URY	DELAUNE Jean-Claude

12 membres titulaires absents excusés, 3 remplacés, 4 Pouvoirs :

BUTHIERS	RICHARD Nathalie, pouvoir à LACROIX Jean-Yves
BURCY	CHALMETTE Philippe, remplacé par DUCHAUSSOY Christian, suppléant
GUERCHEVILLE	AUGE Gilles, remplacé par LALOUE Didier
LA CHAPELLE LA REINE	CODANI Christine,
	TORQUE Isabelle
LE VAUDOUE	CHANCLUD Gérard, pouvoir à HARRY Jean-Claude
	VERRECCHIA Brigitte
	BACQUE Pierre
NOISY-SUR-ECOLE	VASSEUR Marie-Laure, pouvoir à BOURNERY Christian
RUMONT	PRUD'HOMME Patrick, remplacé par BERTRAND Jean-Martial
URY	CATALAN Daniel
VILLIERS-SOUS-GREZ	LECHEVALLIER Yves, pouvoir à HENDERSON Helen

Soit 19 votants.

Madame LENOIR Coralie, déléguée titulaire de la commune d'Achères-la-Forêt, a démissionné de ses fonctions à compter du 1^{er} janvier 2017.

La commune de Villiers-sous-Grez a informé le Président par courrier du 1^{er} février 2018 du décès de Monsieur MORET Gérard, membre titulaire de la commune de Villiers-sous-Grez.

Le nombre de délégués titulaires est de 24.

Le quorum est atteint, la séance démarre à 19h06.

1- OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame HENDERSON est élue à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

2- OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 OCTOBRE 2017

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 23 octobre 2017.

3- OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES TERRES DU GATINAIS

Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2017 et déclare que ce document, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

4- OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur le Président donne la parole au délégué communautaire chargé des finances et sort de la salle de Conseil. Le Conseil Communautaire, à l'Unanimité,

-constate l'exécution conforme des écritures de recettes et de dépenses des comptes de la Communauté de Communes Les Terres du Gâtinais pour l'exercice 2017,

-constate qu'il n'y a pas de restes à réaliser inscrits à l'exercice 2017 en dépenses et en recettes d'investissement,

-approuve le Compte Administratif 2017 dont les montants par section se récapitulent ainsi :

Résultats d'exécution du Budget Principal 2017 (montants en euros) :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations de l'exercice 2017	16 074,49	29 381,86	7 782,86	16 060,81	23 857,35	45 442,67
<i>Résultats des opérations de l'exercice 2017</i>		<i>13 307,37</i>		<i>8 277,95</i>		<i>21 585,32</i>
Résultats antérieurs reportés		86 575,14		50 478,70		137 053,84
TOTAL (réalisations 2017 + reports 2016)	16 074,49	115 957,00	7 782,86	66 539,51	23 857,35	182 496,51

Résultats de clôture 2017		99 882,51		58 756,65		
Restes à réaliser 2017			0,00	0	0,00	0
RESULTATS DEFINITIFS		99 882,51		58 756,65		158 639,16

5 – OBJET : Répartition du patrimoine et des résultats de clôture 2017 de la Communauté de Communes « Les Terres du Gâtinais ».

Conformément aux arrêtés préfectoraux 2016/DRCL/BCCCL/n°81 du 14 novembre 2016 et 2016/DRCL/BCCCL/n°109 du 19 décembre 2016, la CC Les Terres du Gâtinais est depuis le 1^{er} janvier 2017 en liquidation en vue de sa dissolution prochaine.

Suite aux délibérations de la CC Les Terres du Gâtinais et de ses seize communes membres prises en 2016 et 2017 pour organiser les conditions prévisionnelles de répartition des biens propres et de liquidation de la Communauté,

Et suite aux dernières écritures de liquidation prises en charge en 2017 et aux remarques formulées par la DDFIP et relayées par le Trésorier afin de pouvoir procéder à la comptabilisation définitive des opérations de dissolution de la Communauté,

Il est à présent nécessaire de fixer la répartition définitive des résultats de clôture de l'exercice 2017, **par délibérations concordantes du Conseil communautaire et des assemblées délibérantes de chacune des communes membres**, afin que la dissolution de la CC Les Terres du Gâtinais soit prononcée par arrêté préfectoral.

Les délégués communautaires approuvent à l'**unanimité** la répartition du patrimoine et du résultat de clôture 2017 de la Communauté de Communes Les Terres du Gâtinais, suivant les articles suivants :

ARTICLE 1 : répartition définitive de l'actif brut de la Communauté de Communes « Les Terres du Gâtinais » avec la clé de répartition et les affectations suivantes :

Equipements	Affectation et clé de répartition
Structure petite enfance multi-accueil et RAM itinérant « Les Lutins de la Reine »	100% Commune de La Chapelle la Reine
Atelier RAM itinérant de Noisy-sur Ecole et de Buthiers	50% Commune de Noisy-sur-Ecole et 50% Commune de Buthiers
Gare routière	100% Commune de La Chapelle la Reine
Abris de Bus de Buthiers	100% Commune de Buthiers
Abris de Bus de Guercheville	100% Commune de Guercheville
Abris de bus Villiers-sous-Grez	100% Commune Villiers-sous-Grez

Compétence / Equipement	Valeur brute de l'actif	Affecté à La Chapelle la Reine	Affecté à Noisy-sur-Ecole	Affecté à Buthiers	Affecté à Villiers-sous-Grez	Affecté à Guercheville
petite enfance : matériel acquis et travaux réalisés par la communauté affectés au service du Multi-Accueil et du RAM itinérant "les lutins de la Reine"	57 101,47 €	57 101,47 €				
RAM-petite enfance : matériel acquis et travaux réalisés par la communauté affectés au service des Ateliers RAM itinérants de Noisy-sur-Ecole et de Buthiers	3 753,75 €		1 876,88 €	1 876,87 €		
Gare routière	2 019 156,59 €	2 019 156,59 €				
Abris de bus de Buthiers	3 048,98 €			3 048,98 €		
Abris de bus de Guercheville	2 620,98 €					2 620,98 €
Abris de bus 6 Places de Villiers-sous-Grez	3 048,84 €				3 048,84 €	
TOTAL	2 088 730,61 €	2 076 258,06 €	1 876,88 €	4 925,85 €	3 048,84 €	2 620,98 €

ARTICLE 2 : restitution aux 9 communes rejoignant la CC « Pays de Nemours » la part de l'étude menée par la CC « Pays de Fontainebleau » pour l'extension des 7 communes à la « communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau », au prorata de leur nombre d'habitants (population légale Insee pour 2017). Cette restitution se fera en dehors des opérations comptables de dissolution, par émission de mandats des communes rejoignant la CA Pays de Fontainebleau et émission de titres par les communes rejoignant la CC pays de Nemours.

ARTICLE 3 : répartition des résultats d'investissement et de fonctionnement 2017 :

- les résultats de l'exercice 2017 pour le budget Principal :

Résultat de fin d'exercice 2017	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	29 381,86 €	16 060,81 €

Dépenses	16 074,49 €	7 782,86 €
Résultat 2017	13 307,37 €	8 277,95 €

Excédents 2016 reportés	86 575,14€	50 478,70€
Résultat de clôture 2017	99 882,51€	58 756,65€

- le résultat définitif 2017 est à répartir de la manière suivante :

	TOTAL	Pour chaque Commune
Résultat de fonctionnement 2017	99 882,51 €	Au prorata de leur nombre d'habitants population municipale du recensement Insee 2017
Résultat d'investissement 2017	58 756,65 €	Au prorata de leur nombre d'habitants population municipale du recensement Insee 2017

ARTICLE 4 :

- le montant de la trésorerie sera réparti entre chaque commune au prorata de leur nombre d'habitants, population légale du recensement Insee pour 2017

- les restes à recouvrer sur le budget principal et concernant les compétences liées à la petite enfance ont été affectés à la commune de La Chapelle la Reine,

- ces chiffres sont définitifs et en concordance avec les comptes du Trésorier comptable,

- les montants indiqués dans les articles précédents ressortent de la situation définitive de l'actif et du passif au 31/12/2017, et que l'ensemble des écritures ont été prises en charge par le comptable public pour établissement du compte de gestion 2017 et du bilan au 31/12/2017, afin d'arrêter les comptes définitifs de la communauté de communes « Les Terres du Gâtinais » en vue de sa dissolution.

ARTICLE 5

la répartition total de l'actif et du passif de la Communauté de Communes entre les communes membres est indiquée sur le tableau joint en annexe de la délibération

ARTICLE 6

les Conseils municipaux des communes d'Achères-la-Forêt, Amponville, Boissy-aux-Cailles, Boulancourt, Burcy, Buthiers, Fromont, Guercheville, La-Chapelle-la-Reine, Le Vaudoué, Nanteau-sur-Essonne, Noisy-sur-Ecole, Rumont, Tousson, Ury et Villiers-sous-Grez se prononceront sur la dissolution de la Communauté de Communes Les Terres du Gâtinais selon les mêmes termes que la délibération du conseil communautaire du 12 février 2018 et en joignant en annexe le tableau de répartition de l'actif et du passif, annexé à la présente délibération.

6 – OBJET : Restitution aux 9 communes ayant rejoint la CC « Pays de Nemours » de la part de l'étude menée par la CC « Pays de Fontainebleau » pour l'extension des 7 communes à la « communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau »,

Conformément aux arrêtés préfectoraux 2016/DRCL/BCCCL/n°81 du 14 novembre 2016 et 2016/DRCL/BCCCL/n°109 du 19 décembre 2016, la CC Les Terres du Gâtinais est depuis le 1^{er} janvier 2017 en liquidation en vue de sa dissolution prochaine.

Les délégués communautaires décident à l'unanimité de procéder à la restitution aux 9 communes ayant rejoint la CC « Pays de Nemours » la part de l'étude menée par la CC « Pays de Fontainebleau » pour l'extension des 7 communes à la « communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau ». Cette étude avait été portée par la CCTG pour un montant de 12 403,42€ TTC, et 3 822,21€ TTC doivent être restitués aux 9 communes ayant rejoint le Pays de Nemours, au prorata de leur nombre d'habitants, population légale Insee 2017 (au 01/01/2017), soit les montants en euros suivants :

Commune	Population légale INSEE 2017 01/01/2017	étude Mazars = 12.403,42€ TTC, restitution de la part des 9 communes étendues à la CC Pays de Nemours
Achères-la-Forêt	1197	-572,11
Boissy aux Cailles	308	-147,21
La Chapelle-la-Reine	2537	-1 212,57
Le Vaudoué	783	-374,24
Noisy sur Ecole	1927	-921,02
Tousson	388	-185,45
Ury	857	-409,61
total	7997	-3 822,21

Amponville	392	420,64
Boulancourt	377	404,54
Burcy	169	181,35
Buthiers	768	824,10
Fromont	220	236,07
Guercheville	284	304,75
Nanteau-sur-Essonne	455	488,24
Rumont	129	138,42
Villiers sous Grez	768	824,10
total	3562	3 822,21

total population au 01/01/2017

11559

La Chapelle la Reine le 13 février 2018

La secrétaire de séance,

Helen HENDERSON

Helen Henderson

Le Président,

Jean-Claude HARRY

Jean-Claude Harry

